SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 203 RESIN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

E-mail address to request full REACH registration number upon EU member State Authority request :
REACH_Registration_Nr_AM@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P280	Porter des gants de protection.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire

moyen ≤ 700)

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
4,4'-Methylenebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]	28768-32-3 249-204-3 01-2119472303-45-0000	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 60 - <= 100
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	25068-38-6 500-033-5 01-2119456619-26-0001	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - <= 3
1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 01-2119494060-45-0003	Acute Tox. 4; H302, H312 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 3; H412	>= 7 - <= 13

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Précautions pour le stockage en commun	:	Des bases fortes Oxydants forts
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)	:	10, Liquides combustibles
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection des mains Matériel	:	caoutchouc butyle

délai de rupture : > 8 h
Caoutchouc nitrile
Néoprène
10 - 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte

Couleur : bleu

Odeur : légère

Point d'éclair : > 100 °C
Méthode: coupelle fermée

Densité : 1,25 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées délétères et toxiques., Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.163 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.150 mg/kg BPL: non

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant léger pour la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Blessures normalement réversibles

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant léger pour la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritant pour la peau.
BPL: oui

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Basé sur l'effet observé chez l'homme
BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant léger pour les yeux
Résultat: Blessures normalement réversibles

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant léger pour les yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux.
BPL: oui

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritation sévère des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

N,N,N',N'-tetraglycidyl-4,4'-diaminodiphenylmethane**:**
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: <** Phrase language not available: [FR] CUST - Z17.10001870 **>

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700,**:**
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: A un effet sensibilisant.

éther diglycidique du 1,4-butanediol**:**
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: A un effet sensibilisant.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
BPL: oui

: Concentration: 0 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: non

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Génotoxicité in vitro : Concentration: 10 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: oui

: Concentration: 1 - 100 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE ligne directrice 483
Résultat: négatif
BPL: oui

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non

Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 5000 mg/kg
Méthode: OPPTS 870.5395
Résultat: négatif
BPL: oui

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 4 d
Dose: 187.5 - 750 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Espèce: Rat, (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 15 mg/kg
Fréquence du traitement: 7 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Espèce: Souris, (mâle)
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: .1 mg/kg
Fréquence du traitement: 3 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Espèce: Rat, (femelle)
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/kg
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 90 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: Autres lignes directrices
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 60 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 180 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
Dose sans effet toxique observé: 50
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 7 d
Méthode: Toxicité subchronique

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
Dose sans effet toxique observé: 50 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle
Dose sans effet observé: 10 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d
Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Souris, mâle
Dose sans effet toxique observé: 100 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 3 d
Méthode: Toxicité subchronique

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
Dose sans effet toxique observé: 200 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 672 hNombre d'expositions: 7 d
Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration
Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine
Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution
Donnée non disponible

Effets neurologiques
Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 6 - < 8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: non

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009
BPL: non

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**

Toxicité pour les algues : EL50: > 160 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : Donnée non disponible

Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : BPL: oui

Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : Donnée non disponible

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**

Toxicité pour les bactéries : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): >

10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Toxicité pour les bactéries : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Toxicité pour les bactéries : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: non

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Donnée non disponible

Toxicité pour les plantes : Donnée non disponible

Toxicité des sédiments : Donnée non disponible

Toxicité pour les organismes terrestres : Donnée non disponible

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Données Toxicologiques sur les Sols : Donnée non disponible

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

Remarques : Donnée non disponible

Information supplémentaire:
Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: > 9 - < 10 %
Durée d'exposition: 29 - 30 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**
Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 43 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Donnée non disponible

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Donnée non disponible

BOD/COD : Donnée non disponible

ThOD : Donnée non disponible

BOD/ThOD : Donnée non disponible

Carbone organique dissous (COD) : Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Donnée non disponible

Stabilité dans l'eau : Donnée non disponible

Photodégradation : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**
Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31
BPL: non
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]**:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 18. Méthode: OCDE ligne directrice 121

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 445.

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane**:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 12,59. Méthode: OCDE ligne directrice 121

Stabilité dans le sol : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Cheminement et devenir dans l'environnement : Donnée non disponible

Potentiel de perturbation endocrinienne : Donnée non disponible

Halogènes organiques (AOX) : Donnée non disponible

Potentiel de destruction de l'ozone Donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Potentiel de réchauffement global (PRG) : Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU	:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964

IMDG

14.1 Numéro ONU	:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
14.5 Dangers pour l'environnement		
Polluant marin	:	oui

ADR

14.1 Numéro ONU	:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	9
14.5 Dangers pour l'environnement		
Polluant marin	:	non

RID

14.1 Numéro ONU	:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger	:	9

pour le transport
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Dans l'inventaire TSCA
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.

H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES. AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE HUNTSMAN. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A HUNTSMAN, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS.